

Tentative de trafic de drogue

Les services de la douane et de la police ont avorté, au point de passage de Bab Sebta, une tentative de trafic de 8 kg de chira (résine de cannabis) et procédé à l'arrestation d'un Marocain résidant en Espagne, indique-t-on lundi de source douanière.

Lors d'une opération de routine conjointe, les éléments de la douane et de la police ont saisi dimanche soir 8 kg de chira sous forme de plaquettes, dissimulées dans le réservoir à carburant d'un véhicule immatriculé en Espagne.

Cette opération a permis l'arrestation du conducteur du véhicule, un ressortissant marocain résidant en Espagne, qui tentait de faire passer la drogue vers ce pays via le préside occupé de Sebta, précise la même source.



Décès d'un suspect en garde à vue

Un individu placé en garde à vue pour constitution de bande criminelle et vols à l'arrachée a succombé, dimanche matin à l'hôpital provincial de Salé, aux blessures subies lors d'un accident de la circulation, selon un communiqué de la préfecture de police de Rabat.

Selon les premiers éléments de l'enquête, deux individus à bord d'une motocyclette ont perpétré plusieurs vols à l'arrachée à Salé sur des femmes et au moment de prendre la fuite en direction de Rabat, ils ont provoqué un accident de la circulation au cours duquel ils ont été blessés, ajoute le communiqué.

Après avoir reçu les soins nécessaires au CHU Ibn Sina de Rabat, les deux suspects ont été placés en garde à vue, mais l'un d'eux a eu un malaise ce qui a nécessité son évacuation à trois reprises vers l'hôpital provincial Moulay Abdallah à Salé pour recevoir les soins nécessaires, avant de succomber à ses blessures dimanche matin.

Les MRE retraités des Pays-Bas entre le marteau et l'enclume



Les Pays-Bas ont décidé, au début de ce mois, de surseoir à la dénonciation de l'accord maroco-hollandais sur la sécurité sociale signé en 1972 afin de permettre aux deux parties d'engager des négociations «sérieuses» et «substantielles» pour parvenir à «un accord qui préserve les intérêts des deux pays».

Pour Abdou Menebhi, président du Centre euro-méditerranéen de migration et de développement (EMCEMO), cette décision est provisoire. Ce qui signifie que le dossier n'est pas encore clos. Pour jeter la lumière sur cela, son centre a organisé une conférence conjointe avec l'Organisation marocaine des droits de l'Homme hier matin au siège de cette dernière à Rabat.

Il a, dans ce cadre, rappelé quelques faits. Ainsi le gouvernement des Pays-Bas avait réduit de 40 % en 2013 les pensions des retraités marocains ayant travaillé dans ce pays et qui résident, à pré-

sent, au Maroc. Rabat n'a pas réagi, et ce sont les associations de la société civile hollandaise qui ont attaqué cette décision devant la justice qui a tranché, en fin de



Anis Birou tiendra prochainement une réunion avec des ONG triées sur le volet par les ambassadeurs et les consuls du Maroc

compte, en faveur des retraités, car la décision d'Amsterdam enfreignait les dispositions de la convention de 1972 liant le Maroc et les Pays-Bas.

Décus par cette décision, les autorités hollandaises ont, par la suite, recouru à un nouveau stratagème : elles ont décidé unilatéralement d'annuler ledit accord.

Pour Abdou Menebhi, elles ont suspendu provisoirement leur projet de loi, mais la balle est toujours dans le camp du gouvernement marocain qui ne doit pas faire de concessions à ce propos. «Nous avons déjà des expériences avec le gouvernement marocain et je crains qu'il cède. Mais nous ne céderons pas. Nous allons recourir tant à la justice qu'aux manifestations pour dénoncer toute atteinte aux acquis des Marocains et l'islamophobie ainsi que la xénophobie dont ils sont victimes aux Pays-Bas», a-t-il précisé.

Il a également annoncé qu'Anis Birou, ministre chargé des

Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration, tiendra prochainement une réunion avec les associations de la société civile, «mais seulement avec celles qui ont été triées sur le volet par les consuls et les ambassadeurs. Le gouvernement a la même mentalité que celle qui était en vogue à l'époque de Driss Basri», a-t-il martelé dans une déclaration à Libé.

Le président d'EMCEMO a, par ailleurs, dénoncé la pression exercée sur les 6.600 retraités marocains par les autorités hollandaises via le contrôle de leurs biens au Maroc «en connivence avec les autorités marocaines. «C'est un abus auquel il faut faire faces».

A rappeler que les autorités hollandaises ont décidé au cours de l'année dernière de mettre fin au traité de sécurité sociale qui les liait au Royaume et le ministre des Affaires sociales, Lodewijk Asscher, avait tenté de définir de nouvelles modalités de versement des allocations familiales pour les Marocains

qui ne résident pas aux Pays-Bas.

Récemment, le ministre de l'Emploi et des Affaires sociales, Abdesslam Seddiki, avait déclaré à une chaîne de télévision hollandaise que les autorités marocaines ne sont pas égotistes et qu'elles prennent en compte les intérêts des Pays-Bas, mais elles demandent que ces derniers prennent en considération ceux du Maroc. Il avait également précisé que la baisse des allocations pour les ayants droit marocains résidant aux Pays-Bas est une question sensible pour le Maroc qui n'est pas près de céder d'un iota sur les acquis de ses ressortissants qui font partie de leurs droits fondamentaux et qu'il s'agit des allocations auxquelles ils ont cotisé.

Le ministre avait assuré que Rabat est prêt à négocier à condition que le gouvernement néerlandais annonce le retrait du projet de loi sur l'annulation de l'accord bilatéral de 1972.

Mourad Tabet